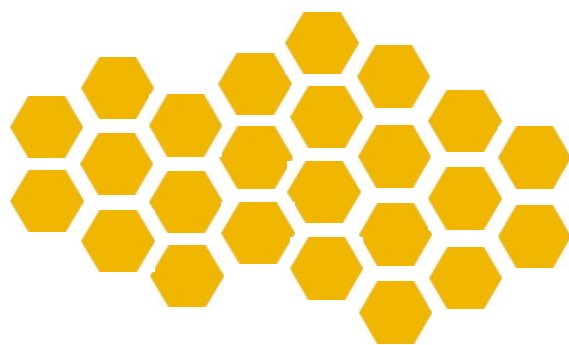


DOSSIER DE PRESSE



BEE FRIENDLY

UN LABEL EUROPEEN
POUR PROMOUVOIR
LES PRODUITS RESPECTUEUX
DE L'ABEILLE

www.certifiedbeefriendly.org



COMMUNIQUE DE PRESSE

Trois organisations apicoles européennes, l'UNAF, l'UNAAPI, l'EPBA lancent un Label européen BEE FRIENDLY pour promouvoir les produits respectueux de l'abeille

L'objectif du label BEE FRIENDLY est de favoriser les pratiques respectueuses des abeilles et des pollinisateurs. Il s'agit de sensibiliser les producteurs et les entreprises fabriquant et distribuant des produits de la vie quotidienne à l'enjeu majeur que représente la survie de l'abeille, indicateur de la qualité de l'environnement, et de les inciter à mettre en place des pratiques ayant un impact positif sur les pollinisateurs et leurs écosystèmes.

En identifiant les produits respectueux de l'abeille sous un label, BEE FRIENDLY donne aux consommateurs la possibilité de favoriser les pratiques agricoles et les produits en harmonie avec le bien-être des pollinisateurs.

Ce label est développé, géré, et garanti par l'Association BEE FRIENDLY, créée en 2011, par ces trois organisations apicoles : **l'Union Nationale de l'Apiculture Française** (UNAF) pour la France, **Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani** (l'UNAAPI) pour l'Italie, **European Professional Beekeepers Association** (l'EPBA) pour l'Europe.

Un Label et des certifications professionnelles et indépendantes

Elaboré par un collège d'experts de l'abeille, de l'agriculture bio et de l'industrie agroalimentaire, le label BEE FRIENDLY a défini un cahier des charges rigoureux.

Il comprend 27 exigences précises et mesurables, est validé et contrôlé par un organisme de certification accrédité et indépendant permettant ainsi aux entreprises partenaires de faire connaître leur éthique au travers de leurs produits estampillés « BEE FRIENDLY ».

Dans un premier temps, ce cahier des charges BEE FRIENDLY a été développé dans 2 secteurs : les fruits et légumes et les produits laitiers, grâce à l'appui d'entreprises pionnières engagées auprès de l'Association BEE FRIENDLY et des apiculteurs de l'UNAF.

En France, des producteurs agricoles et des entreprises travaillent à se mettre en conformité avec le cahier des charges pour que le label BEE FRIENDLY soit apposé sur un certain nombre de produits de consommation courante d'ici fin 2014.

En Allemagne, la marque Sternenfair, partenaire de la démarche BEE FRIENDLY commercialise déjà du lait et du beurre BEE FRIENDLY !



POURQUOI LE LABEL BEE FRIENDLY ?

→ **BEE FRIENDLY, une réponse à l'enjeu de protection des abeilles !**

88 % des Français sont conscients de la disparition brutale des abeilles et 81% identifient les pratiques agricoles comme la première cause de ce déclin (Etude IPSOS UNAF 2011).

En identifiant les produits respectueux de l'abeille, BEE FRIENDLY donne aux consommateurs la possibilité de favoriser les pratiques agricoles et les produits en harmonie avec le bien-être des pollinisateurs.



→ **La disparition des abeilles et des insectes pollinisateurs**

Partout dans le monde et plus encore dans les pays industrialisés, les abeilles et les insectes pollinisateurs sont en déclin.

Si de nombreuses hypothèses ont cours pour expliquer ces phénomènes (dont certaines des plus fantaisistes), les apiculteurs, comme un nombre croissant de scientifiques à travers le monde, apportent les preuves que l'abeille est de manière prépondérante fragilisée par **l'utilisation de pesticides nocifs pour les pollinisateurs** et par **la perte de biodiversité découlant de l'intensification de l'agriculture**.

Or, **l'abeille joue un rôle essentiel pour l'agriculture et la biodiversité par son action de pollinisation**. En butinant pollen et nectar, l'abeille contribue à la pollinisation de 80% des espèces végétales dans le monde, et **la production de 84% des espèces cultivées en Europe** dépend directement de son rôle de pollinisateur.

L'abeille est indispensable non seulement pour le **maintien de l'équilibre des écosystèmes naturels** mais aussi pour assurer les rendements de notre **agriculture** (arboriculture, cultures fourragères, maraîchères, florales et production de graines, etc.) et donc pour **nos ressources alimentaires**. Selon une étude de l'INRA de 2008, l'activité pollinisatrice des insectes est déterminante car **les insectes pollinisateurs et l'abeille en particulier sont à l'origine de 35% de nos ressources alimentaires...** Le chiffre d'affaire ainsi induit est estimé à 153 milliards d'euros par an dans le monde. **C'est donc aujourd'hui une priorité de protéger l'abeille !**



BEE FRIENDLY, UN LABEL DEVELOPPE ET GARANTI PAR LES APICULTEURS

BEE FRIENDLY est **développé, géré, et garanti** par l'**Association BEE FRIENDLY**, créée en 2011, regroupant des organisations européennes d'**apiculteurs**.

Les membres de l'Association BEE FRIENDLY :



L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) :

L'Union Nationale de l'Apiculture Française est une structure organisée professionnellement qui se bat depuis 1946 pour la sauvegarde des abeilles et la défense des apiculteurs français.

Elle regroupe aujourd'hui plus de 22 000 apiculteurs.

www.unaf-apiculture.info



L'UNAAPI - Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani :

L'UNAAPI est une fédération d'organisations italiennes d'apiculture. Elle représente plusieurs milliers d'apiculteurs transalpins. La protection de l'abeille et de son environnement est sa priorité. www.mieliditalia.it



L'EPBA – European Professional Beekeepers

Association : L'EPBA fédère des organisations apicoles des Etats membres de l'Union européenne. L'EPBA représente les intérêts des apiculteurs européens auprès des institutions pertinentes. La structure travaille plus particulièrement à l'amélioration de la situation environnementale des abeilles. www.professional-beekeepers.eu



QUELLES EXIGENCES ?

Elaboré par un collège d'**experts** de l'abeille, de l'agriculture bio ou de l'industrie agroalimentaire, le label BEE FRIENDLY vise à **promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs**.

→ **27 critères précis et mesurables** au nombre desquels :

- **La garantie d'une traçabilité** & la mise en place de rotations de cultures bénéfiques
- Un **encadrement étroit de l'utilisation des pesticides** : une liste de molécules interdites, la mise en place de mesures de protection des pollinisateurs lors des traitements, etc.
- **L'interdiction** de l'utilisation directe ou indirecte des **OGM**
- La mise en place de **zones de préservation de la biodiversité**
- La limitation de la mortalité des pollinisateurs au cours des opérations de **récolte**
- Le **partenariat** avec des associations **d'apiculteurs**, ou le **soutien à des projets de recherche**

Le cahier des charges établit **une liste de pratiques éliminatoires** et **3 niveaux de qualification** correspondant aux étapes successives d'une démarche de progrès.

→ Contrôlé par un **organisme de certification accrédité et indépendant**



POUR QUELS PRODUITS ?



L'objectif de BEE FRIENDLY est de **favoriser les pratiques respectueuses des abeilles et des pollinisateurs**. Il s'agit donc de sensibiliser les producteurs et les entreprises fabriquant et distribuant des produits de la vie quotidienne à l'enjeu majeur que représente la survie de l'abeille, indicateur de la qualité de l'environnement, et de les inciter à mettre en place des pratiques ayant un impact positif sur les pollinisateurs et leurs écosystèmes.

La thématique de la préservation des pollinisateurs est transversale : la production agricole, évidemment, mais également l'industrie agroalimentaire, les cosmétiques, les détergents, etc.

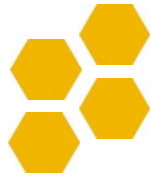
Pour l'instant, le cahier des charges BEE FRIENDLY a été développé sur 2 secteurs, grâce à l'appui d'entreprises pionnières, partenaires de l'Association :

- les fruits et légumes avec **Demain la terre**, l'Association de producteurs de fruits et légumes engagés dans une démarche écologique et responsable (www.demainlaterre.org)
- les produits laitiers avec **Les 2 vaches**, qui commercialise des produits laitiers biologiques (www.les2vaches.com) et **Sternenfair**, entreprise allemande (www.sternenfair.de)



Ces entreprises pionnières ont participé à la conception du cahier des charges aux côtés des apiculteurs, d'experts et de l'organisme de contrôle.

En fonction de l'intérêt de futurs partenaires de l'Association, le cahier des charges BEE FRIENDLY pourra être décliné à d'autres secteurs d'activités : élevage et production de viande, production de coton et secteur textile, grandes cultures, cosmétiques, etc.



PAROLES D'AGRICULTEURS ET D'APICULTEURS

→ **Andreas Böck, éleveur laitier en Bavière, membre de Sternenfair et partenaire de la démarche BEE FRIENDLY**

« Le rendement est nettement plus élevé lorsque la pollinisation est correctement effectuée par les abeilles. Pour le pâturage, nous pouvons dire que nous avons une augmentation d'environ 20 % du rendement lorsque les abeilles sont là. Concrètement, dans mes pratiques*, la démarche BEE FRIENDLY consiste notamment à faucher les prairies tôt le matin ou tard le soir, donc au moment où les abeilles ne butinent pas. Pendant la journée, les fleurs peuvent être un piège mortel pour les abeilles, parce que l'équipement de fauchage peut avancer à une vitesse trop rapide. Ainsi, les vaches bénéficient indirectement des abeilles, car l'herbe qu'elles broutent pousse réellement mieux, si beaucoup d'abeilles aident à la pollinisation. »



* La marque Sternenfair est déjà engagée dans une démarche d'alimentation sans OGM du bétail.

→ **Vincent Lédée, apiculteur professionnel depuis 2006**



« Je possède 200 ruches en Loire Atlantique, dans l'Ouest de la France. Le paysage qui entoure mes ruchers est essentiellement bocager, l'agriculture locale étant faite de polyculture-élevage. Cet environnement, qui peut sembler favorable aux abeilles, ne m'empêche pas de déplorer tous les ans plusieurs cas d'intoxication aux pesticides dans mon cheptel. Mon rêve serait de voir tous les agriculteurs de mon secteur se convertir à l'agriculture biologique !

Mais je suis réaliste : aujourd'hui, l'agriculture conventionnelle nourrit l'essentiel de la population, notamment au travers de la grande distribution. Je sais que je ne peux pas espérer la suppression des pesticides de synthèse. Mon espoir pour mes abeilles tient donc dans des changements de pratiques quant à l'usage de ces produits.

Or, selon moi, le label BEE FRIENDLY apporte une réponse pertinente. Il limite l'usage des pesticides aux molécules qui ne nuisent pas aux abeilles, mais aussi encourage les agriculteurs à d'autres pratiques bénéfiques aux abeilles et à la faune pollinisatrice sauvage comme l'implantation de haies, la diversification des cultures, etc.

Aujourd'hui, l'opinion publique et les consommateurs, sont de plus en plus sensibles à la préservation des abeilles, je suis certain que les collègues agriculteurs qui se lanceront dans cette démarche en tireront eux aussi des avantages au niveau de la commercialisation de leur production. »



LES DERNIERES ACTUALITES DU LABEL



Novembre 2013 – La gamme de produits labellisés BEE FRIENDLY s'agrandit

En Allemagne, la plaquette de beurre Sternfair vient rejoindre les briques de lait dans la famille des produits respectueux des pollinisateurs labellisés BEE FRIENDLY.

18 Septembre 2013 – Olivier Belval, Président de BEE FRIENDLY, présente la démarche et le partenariat Demain la terre au Palais du Luxembourg

La conférence organisée par l'association de producteurs de fruits et légumes Demain la terre s'est tenue au Palais du Luxembourg en présence de Jean-Pierre Raffarin, Vice-Président du Sénat et de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture. L'enjeu était de présenter les pratiques agricoles écologiques et responsables mises en place depuis plusieurs années par ses 8 membres.



La préservation des pollinisateurs était à l'honneur à travers la participation d'Olivier Belval, Président de l'UNAF et de BEE FRIENDLY, à la table ronde.



8 Février 2013 – Stéphane Le Foll présente le plan de développement durable de l'apiculture

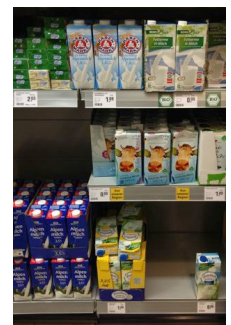
....et soutient la démarche BEE FRIENDLY, citée parmi les actions à soutenir par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PDDA_VF_cle0f2af1.pdf

Décembre 2012 – Premiers produits labellisés sur le marché allemand

Les premiers produits labellisés BEE FRIENDLY sont maintenant en vente en Bavière : il s'agit de briques de lait entier et demi-écrémé de la marque Sternfair.

Du beurre est maintenant également disponible.





BEE FRIENDLY

www.certifiedbeefriendly.org

RELATIONS PRESSE

Anne Henriot

Union Nationale de l'Apiculture Française

06 07 03 17 56 – 04 99 61 29 90

anne.henriot@unaf-apiculture.info

BEE FRIENDLY

Association loi 1901

26, rue des tournelles – 75004 PARIS

CONTACT

fanny.lange@agoodforgood.com

